



RISQUE NUCLÉAIRE

NUAGES RADIOACTIFS SUR LA REGION

Bien que notre département, ni les départements limitrophes y compris l'Italie ne soient pas directement exposés au risque nucléaire et que nous ne possédons pas d'infrastructures de production électronucléaire, l'actualité nous a démontré, ces dernières années, que dans la région, nous pouvons être concernés par des retombées radioactives à la suite d'accidents sur des installations nucléaires extérieures et que le risque même s'il est considéré « faible », existe en cas d'accident nucléaire au niveau régional, national voire international : Tchernobyl en 1986, Fukushima en 2011, Nuage de Ruthénium 106 en septembre 2017.

La surveillance du risque radiologique (ou nucléaire) est assurée par l'ASN (Autorité de Sureté Nucléaire). L'information de la population se trouve sur des sites spécialisés: ASN, ASND.

Le département des Alpes-Maritimes n'est pas concerné par des mesures spécifiques d'aménagement mais il dispose de trente balises de surveillance en continu de la radioactivité atmosphérique. L'alerte est donnée par le Préfet.

Ce réseau d'alerte est dédié à la surveillance en continu du rayonnement gamma ambiant de l'air (19 millions de mesures par an), avec une fonction d'alerte en cas d'élévation inhabituelle du débit de dose ambiant. Il est constitué de plus de 160 balises réparties sur le territoire français : 38 balises autour des sites nucléaires, 120 réparties sur le territoire métropolitain (dont plus d'une douzaine en région parisienne) , **30 dans notre département** et 5 dans les DOM-TOM.

En cas d'élévation anormale de la radioactivité, une personne d'astreinte est immédiatement chargée de rechercher l'origine de cette élévation et de prévenir les autorités si nécessaire ; un réseau de prélèvements des poussières radioactives dans l'air au niveau du sol, principalement constitué de stations de prélèvement à relevé hebdomadaire, dit « AS » (44 stations), et de 8 préleveurs à très grand débit qui permettent de quantifier le bruit de fond ambiant pour des éléments radioactifs présents en très faible quantité dans l'air (par exemple le césium 137).

Le risque provient de la survenance d'accidents conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes adaptés. Les accidents peuvent survenir essentiellement lors d'accidents de transport car des sources radioactives sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau, voire avion, lors d'utilisations

médicales ou industrielles de radioéléments et surtout en cas de dysfonctionnements sur une installation nucléaire industrielle extérieure. L'accident le plus grave, Tchernobyl , aurait pour origine un défaut de refroidissement du cœur du réacteur nucléaire. En dépit des dispositifs de secours, ce problème pourrait conduire à une fusion du cœur, qui libérerait dans l'enceinte du réacteur les éléments très fortement radioactifs qu'il contient.

7	Accidents majeurs (Tchernobyl, Fukushima). Effet étendu sur la santé et l'environnement.
6	Accident grave. Rejet important avec application des contre-mesures prévues.
5	Accident présentant des risques à l'extérieur du site.
4	Accident sur l'installation. Rejets mineurs à l'extérieur du site.
3	Incident important affectant la sûreté. Contamination sur site.
2	Incident susceptible de développements ultérieurs.
1	Anomalie de Fonctionnement sans influence sur la sûreté.

Une échelle internationale a été établie pour caractériser les incidents et accidents nucléaires. Il s'agit de l'échelle

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'ACCIDENT NUCLÉAIRE
consultez le dossier déposé en mairie
consignes en cas d'accident

rentré rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

écoutez la radio

fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations

respectez les consignes des autorités

ALERTE
30 secondes

ne fumez pas

ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

ne allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE
30 secondes

L'institut de radio protection et de sûreté nucléaire (IRSN) a mené l'enquête.

C'est à Nice que le passage du nuage radioactif russe a été le plus intensément constaté

En se basant sur les relevés des différents capteurs radioactifs installés en Europe et les données de Météo France, le gendarme français du nucléaire estime qu'un accident survenu dans le sud de l'Oural, vraisemblablement en Russie, est à l'origine de la pollution au ruthénium-106 détectée en France et en Europe fin septembre. Cette fois, 31 ans après la catastrophe de Tchernobyl, on ne pourra pas dire que le nuage radioactif s'est arrêté à la frontière. Il a bel et bien traversé notre pays et plus particulièrement le Sud de la France.

Le sud principalement exposé au nuage... Sur la vingtaine de stations de détection du réseau national Opéra-Air, trois ont en effet enregistré un pic de ruthénium dans l'air entre le 25 septembre et le 3 octobre dernier. Il s'agit des dispositifs de surveillance installés à Ajaccio, La Seyne-sur-Mer dans le Var et à Nice. C'est d'ailleurs dans la capitale azurée que l'on constate le relevé le plus important avec 46 micro-beckerel par mètre cube d'air analysé.

Cette concentration sur le pourtour azuréen ne signifie pas que le nuage nucléaire ne s'est pas propagé aux autres régions de France. En effet, sa détection dépend de plusieurs facteurs dont la finesse des antennes de mesure qui n'est pas la même partout. Il n'en demeure pas moins que la Côte d'Azur, le Var et la Corse ont été plus particulièrement exposés à cette pollution atmosphérique qui, selon l'IRSN, ne peut avoir que deux origines possibles. »

CONSIGNES EN CAS D'ALERTE NUCLEAIRE

- **Se mettre à l'abri en s'enfermant dans un bâtiment en dur : La première consigne est le confinement dans un local clos, de préférence sans fenêtre en calfeutrants les ouvertures et les aérations. Couper la ventilation.**
- **Si vous êtes dans un véhicule, gagner un abri (immeuble, logement) au plus vite. Un véhicule n'est pas une bonne protection.**
- **Ne pas toucher aux objets divers à l'extérieur, ni à son véhicule.**
- **Respecter les consignes des autorités et se tenir informés.**
- **Ne consommer aucune denrée issue d'un prélèvement en milieu naturel (chasse, pêche, cueillette...)**
- **Ne pas consommer de produits frais : légumes, fruits, lait frais. Ni l'eau tirée d'un puit ou du robinet...**
- **Ne pas boire l'eau du robinet : attendre les instructions du préfet.**
- **Consommer en priorité les denrées alimentaires stockées à son domicile (conserves, eau minérale en bouteille, surgelés...)**
- **S'il pleut, laisser dehors tout ce aurait pu être mouillé par la pluie (chaussures, etc.)**
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école où ils sont pris en charge et en sécurité.**

CONSIGNES APRES UN INCIDENT NUCLEAIRE...

- **Garder son calme et agir conformément aux consignes données par les autorités .**
- **Si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée (se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements)**
- **En matière de consommation de produits frais.**
- **Limiter la fréquentation des espaces verts et forestiers qui sont susceptibles d'être plus fortement contaminés.**